DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU PROJET VISANT LE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSMISSION DE L'ESTRIE ET LA MONTÉRÉGIE

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

1. Références : (i) Pièce B-0006, annexe 4, p. 1;
(ii) Dossier R-3871-2013, pièce B-0132, p. 14.

Préambule :

(i) Analyse de sensibilité des coûts.

(ii) Analyse @risk.

Demandes :

1.1 Veuillez présenter, tel qu'illustré à la référence (ii), l'analyse @risk produite pour le projet. Veuillez expliquer cette analyse.

1.2 Veuillez présenter, tel qu'illustré à la référence (ii), l'analyse @risk pour les postes de St-Basile-Le-Grand, St-Alexandre, Ste-Brigide-D'Iberville et Shefford présentés à la référence (i) de l'analyse de sensibilité. Veuillez expliquer l'analyse @risk. Veuillez expliquer également les éléments expliquant les variations à la hausse de 22 %, 21 % et 22 % des postes de St-Basile-Le-Grand, St-Alexandre et Ste-Brigide-D'Iberville présentés à la référence (i).

VARIATION DES REVENUS ET DES COÛTS

2. Référence : Pièce B-0006.

Préambule :

La preuve déposée ne fait pas état du fait que le projet entrainera, ou non, une variation au niveau des revenus et des coûts sur la base d'un même volume transporté et distribué.

Demandes :

2.1 Aux fins d'illustration, veuillez présenter et expliquer, le cas échéant, les impacts sur les revenus et les coûts de l'activité règlementée (daQ) lors de la mise en service des actifs respectifs d'Énergir, TQM et TCPL en prenant l'hypothèse que les volumes transportés et distribués des secteurs de l'Estrie et la Montérégie concernés seraient les mêmes que ceux présentés au rapport annuel 2018.

2.2 Veuillez indiquer si Énergir a pris ou prendra, lors de la mise en service des actifs dudit projet, des engagements contractuels de transport ou autres envers TQM et/ou TCLP. Si oui, veuillez déposer ledit ou lesdits contrat(s) et expliquer les modalités des engagements d'Énergir.

ESTIMATION DE LA DEMANDE EN GAZ NATUREL

3. Références : (i) Pièce B-0006, Annexe 2, p. 8;
(ii) Pièce B-0006, Annexe 2, p. 10;
(iii) Pièce B-0006, p. 30.

Préambule :

(i) « *Quant au tronçon Saint-Mathieu, la croissance du PIB industriel devrait être de seulement 0,2 % par année puisque la sidérurgie compose la principale consommation industrielle en gaz naturel du tronçon et qu'il n'y a eu aucune croissance au cours des dernières années* ».

(ii) « *La croissance est principalement tributaire du secteur « Résidentiel et CII », alors que le secteur « Industriel » devrait connaître une lente décroissance* ».

(iii)

Schéma 6

Montérégie

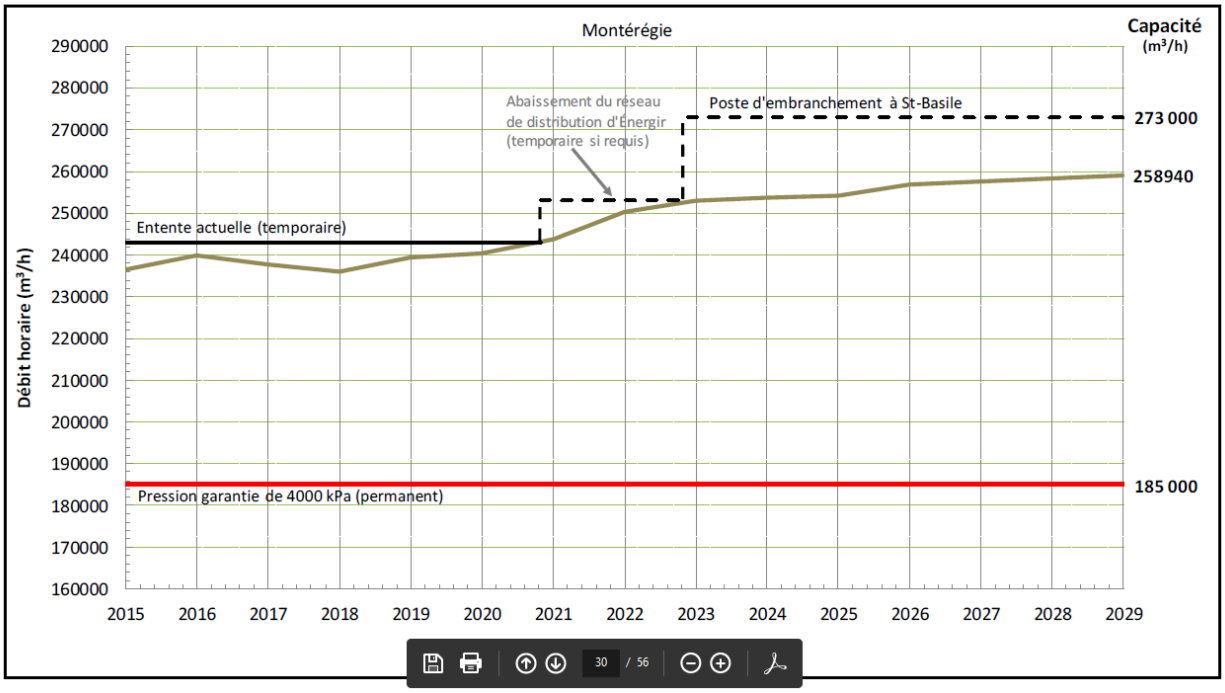

Demande :

3.1 La Régie constate de la preuve qu'à la suite de la réalisation du projet, la capacité du réseau de la Montérégie sera de 273 000 m^3/h soit 5,4 % supérieurs à la demande de 258 940 m^3/h à l'horizon 2029 tel que présenté à la référence (iii). Selon l'estimation d'Énergir, la croissance de la demande sur ce réseau devrait être faible au cours des prochaines années. Advenant une augmentation de la demande supérieure à l'estimation d'Énergir, veuillez élaborer sur les investissements additionnels qui seraient alors requis sur le réseau de la Montérégie.

INVESTISSEMENT AU POSTE DE SAINTE-BRIGIDE

4. Référence : Pièce B-0006, p. 22 et 23.

Préambule :

« *De plus, comme pour le poste de Saint-Alexandre, le poste de livraison de Sainte-Brigide d'Iberville est construit avec des critères de conception d'un poste de détente soit sans mesurage, sans chaudière, sans odorisation, sans vannes d'entrée et de sortie à 15 m de la régulation et sans bâtiment de télémétrie.*

Pour pallier à cette problématique, Énergir propose de réaliser un bouclage de 9,17 km entre le poste de Sainte-Brigide-d'Iberville et le poste de livraison de Farnham. Ce bouclage est composé d'une section de 4,19 km d'une conduite d'acier de 114,3 mm (4 po) de CL1200 kPa, l'ajout d'un poste de détente faisant passer la pression de CL-1200 kPa à 400 kPa ainsi que la construction de 4,98 km de conduite de 168,3 mm (6 po) en plastique de CL-400 kPa. Suite à ces travaux, le poste et la conduite latérale pourront être abandonnés ».

Demande :

4.1 Est-ce qu'Énergir a envisagé une solution consistant en la mise à niveau du poste de Sainte-Brigide? Si oui, veuillez présenter une comparaison détaillée des investissements requis entre la solution de bouclage et la mise à niveau de ce poste. Si non, veuillez élaborer sur les raisons qui ont fait en sorte qu'Énergir n'a pas jugé d'évaluer cette solution.

TRANSFERTS D'ACTIFS

5. Références : (i) Pièce B-0006, p. 24;
(ii) Pièce B-0006, p. 35;
(iii) Pièce B-0006, p. 19.

Préambule :

(i) « *Les postes de livraisons de Farnham, Cowansville, Bromont et Granby, nécessiteront les modifications suivantes :*

- *Ajout d'un système d'odorisation, puisque la conduite cédée à TQM ne sera pas odorisée;*
- *Rendre le mesurage conforme aux exigences de Mesure Canada;*
- *Mise à niveau de l'instrumentation et de la programmation* ».

(ii) « *Finalement, il est avantageux pour Énergir de vendre la conduite dans le contexte de ce vaste projet (plutôt que la conserver et de transporter le gaz naturel pour TQM sur les actifs visés par la transaction), car autrement Énergir aurait dû prendre des engagements contractuels contraignants pour transporter le gaz naturel* ». [nous soulignons]

(iii) « *Étant donné que les conduites de transport de TCPL et TQM ne sont pas odorisées, le système d'odorisation n'est plus nécessaire au poste de Sainte-Anne-de-Sabrevois. Par conséquent, les travaux à effectuer par Énergir au poste de livraison de Sainte-Anne-de-Sabrevois avant le transfert consistent à :*

- *Démanteler le système d'odorisation existant incluant le bâtiment;*
- *Retirer les compteurs situés à l'intérieur du bâtiment de mesurage et remplacer par des tuyaux bridés* ». [nous soulignons]

Demandes :

5.1 Veuillez élaborer sur les engagements contractuels contraignants cités en référence (ii) et les coûts qui leur sont associés et faire le lien avec les investissements requis pour le mesurage, l'odorisation et autres travaux rendus nécessaires par la vente de la conduite.

5.2 Veuillez présenter les coûts de démanteler le système d'odorisation et de retirer les compteurs et de les remplacer par des tuyaux bridés. Veuillez indiquer si ces coûts sont à la charge d'Énergir et, le cas échéant, justifier.

CARACTÉRISATION DES SOLS ET CONTRAINTES PHYSIQUES POUR LA POSE DES NOUVELLES CONDUITES

6. Références : (i) Pièce B-0006, p. 23;
(ii) Pièce B-0006, p. 39.

Préambule :

(i) « *La conduite de 114,3 mm de classe 1200 kPa débute à partir du poste de détente PD 2701 (Figure 9) sur la rue St-Alphonse situé à Farnham. Le tracé emprunte les rues Meigs, Desjardins, St-Pierre, de la Visitation, Jacques-Cartier et Principale (route 104). Quant au nouveau poste de détente proposé, il sera situé sur la route 104. La conduite de 168,3 mm en polyéthylène classe 400 kPa débutera à partir du nouveau poste de détente sur la route 104 jusqu'au réseau existant à Sainte-Brigide-d'Iberville* ».

(ii) « *Pour les deux bouclages requis à Saint-Alexandre et à Sainte-Brigide-d'Iberville, des sondages géotechniques ont été réalisés pour confirmer la nature du sol (généralement sablonneux avec du gravier). L'information colligée a été prise en considération dans l'estimé des coûts* ».

Demandes :

6.1 Le Distributeur présente le plan de bouclage Sainte-Brigide-d'Iberville à la référence (i). Veuillez commenter quant au niveau de certitude de réaliser le Projet dans le respect du tracé planifié.

6.2 Veuillez indiquer le nombre de sondages géotechniques effectués pour les deux bouclages et expliquer en quoi ces sondages sont suffisants pour confirmer la nature du sol.

6.3 Veuillez élaborer sur les contraintes présentes ou potentielles à la pose des nouvelles conduites particulièrement à l'intérieur du périmètre urbain de Farnham.

6.4 Veuillez expliquer si le risque de dépassement de coûts lié à un changement de tracé a fait l'objet d'une évaluation et d'une quantification et le cas échéant, veuillez décrire quelle stratégie a été retenue afin d'atténuer ce risque.

VENTE D'ACTIFS

7. Référence : Pièce B-0006, p. 34.

Préambule :

« *Ce montant négocié est estimé à 0,405 M$ plus ajustements à venir à la date de clôture. Plus précisément, il s'agit de la VNC des actifs à la date de référence, soit le 30 septembre 2018. Les ajustements comprennent toutes les dépenses supplémentaires ou autres liées au capital ainsi que l'amortissement de ces actifs entre la date de référence et la date de clôture* ».

Demande :

7.1 Veuillez décrire à quoi correspondent les montants d'ajustement et comment ceux-ci seront calculés.

DÉNOMINATION SOCIALE

8. Référence : Pièce B-0006, Annexe 3, p. 2.

Préambule :

À la page 2 de l'annexe 3, Énergir présente la : « *Carte des réseaux de transmission d'Énergir, Champion Pipeline, TC Energy (TCPL)* ».

Demande :

8.1 Veuillez indiquer si, lorsqu'Énergir réfère à « TCPL » dans sa preuve, on devrait comprendre qu'elle réfère à TC Energy lorsque les faits sont postérieurs au 3 mai 2019, soit la date à compter du changement de nom pour TC Energy ? Si non, veuillez expliquer.